



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2021.11.5 **du Conseil communautaire du 30 novembre 2021**

Budget annexe assainissement "marchés" de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. **Décision modificative n° 1 de l'exercice 2021.**

Date de la convocation : 23 novembre 2021

Date d'affichage : 1 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, M. Patrice BERQUET, Mme Sonia BRAU, Mme Christine CARON, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, M. François DARCHIS, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAIGNARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, Mme Jocelyne HANNIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSDORFF, M. Henri LANCELIN, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Alain SANSON, Mme Anne-France SIMON, M. Pierre SOUDRY, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, M. Jean-François PEUMERY.
Mme Marie-Hélène AUBERT (pouvoir à M. Gilles CURTI), Mme Sophie TRINIAC (pouvoir à M. Olivier DELAPORTE), Mme Martine BELLIER (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Anne-Sophie BODARWE (pouvoir à M. Richard RIVAUD), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Bruno DREVON), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à M. Pierre SOUDRY), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à Mme Sylvie PIGANEAU), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à M. François DARCHIS), M. Jérémy DEMASSIET (pouvoir à Mme Elodie DEZECOT), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), M. Kamel HAMZA (pouvoir à M. Henri LANCELIN), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir à Mme Christine CARON), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. Marc TOURELLE), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Philippe PAIN), M. Emmanuel LION (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Alain SANSON), M. Benoît RIBERT (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), M. Charles

RODWELL (pouvoir à Mme Anne-Lise JOSSET), Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURE), M. Jean-Christian SCHNELL (pouvoir à M. Pierre SOUDRY), M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la circulaire n° FCPE1602199C du 10 juin 2016 relative à la récapitulation des nomenclatures budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales et à divers établissements publics locaux au 1er janvier 2016 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération n° D.2020.01.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 janvier 2020 relative à la création des trois budgets annexes assainissement (régie, marchés et délégations de services publics – DSP) de la Communauté d'agglomération ;

Vu la décision n°dB.2020.024 du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc du 15 octobre 2020 relative à la subvention pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif à Rennemoulin ;

Vu la délibération n° D.2021.04.11 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 relative au vote du budget primitif 2021 du budget annexe assainissement « marchés » de la communauté d'agglomération ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Il convient, par la présente délibération, d'approuver la décision modificative n° 1 (DM1) de l'exercice budgétaire 2021 du budget annexe assainissement « marchés » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Le budget annexe assainissement « marchés » se compose des communes de Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay.

Cette DM1 intervient après l'adoption du budget primitif 2021, par délibération du 6 avril 2021 susvisée.

Cette première DM de l'année a deux rôles :

- ajuster les crédits votés pour l'amortissement comptable des subventions d'investissement reçues (+ 482,00 €) ;
- ajuster les recettes dans le cadre de l'opération sous mandat « assainissement non collectif à Rennemoulin ». Les travaux d'assainissement non collectif réalisés auprès des propriétaires de Rennemoulin doivent être facturés au réel, après déduction des subventions reçues (Agence de l'Eau, Conseil départemental, Versailles Grand Parc). Une avance a été versée par chaque propriétaire à la Communauté d'agglomération sur l'exercice 2020. Le bilan financier final révèle un trop versé de 17 920,77 € par les propriétaires. Ce montant se compose d'un trop versé par certains propriétaires pour un total de 21 740,40 € à rembourser et d'un complément à solliciter auprès d'autres propriétaires pour un total de 3 819,63 €.

Il était prévu au budget 2021 des crédits au chapitre 67 pour annuler des titres liés à des exercices antérieurs, comme c'est le cas ici. Mais l'instruction comptable prévoit que la réduction de titres liés à des opérations sous mandat doit être comptabilisée en section d'investissement sur le même compte que celui utilisé pour encaisser les titres (chapitre 458201).

Par conséquent, une dépense d'investissement est inscrite au chapitre 458201 pour 21 740,40 € financée par la réduction en section de fonctionnement du chapitre 67 de 17 920,77 € et par l'inscription en recettes d'investissement du montant complémentaire qui sera demandé aux propriétaires, soit 3 819,63 €.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la DM1 du budget annexe assainissement « marchés » de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2021, telle que présentée en synthèse ci-dessous.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'adopter la décision modificative n° 1 (DM1) du budget annexe assainissement « marchés » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2021, voté par chapitre, telle que présentée dans la maquette réglementaire annexée et en synthèse dans le tableau ci-dessous :

Synthèse de la DM1 du budget annexe assainissement « marchés » :

	Voté au BP 2021	DM1	Total voté (BP + DM1)
Recettes de fonctionnement : Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	90 000,00 €	+482,00 €	90 482,00 €
Dépenses de fonctionnement : Chapitre 67 : charges exceptionnelles	44 800,00 €	-17 920,77 €	26 879,23 €
Chapitre 023 : virement vers la section d'investissement	2 009 117,00 €	+18 402,77 €	2 027 519,77 €
Recettes d'investissement : Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	2 009 117,00 €	+18 402,77 €	2 027 519,77 €
Chapitre 458201 : opération sous mandat assainissement non collectif à Rennemoulin	142 164,00 €	+3 819,63 €	145 983,63 €
Dépenses d'investissement : Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	90 000,00 €	+482,00 €	90 482,00 €
Chapitre 458201 : opération sous mandat assainissement non collectif à Rennemoulin	0,00 €	+21 740,40 €	21 740,40 €

- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 42

Nombre de pouvoirs : 32

Nombre de suffrages exprimés : 73 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 73 voix , 1 abstention (Monsieur Renaud ANZIEU.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.